

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 1,
Numéro 2,
Août 2025**





**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>

Impact factor: SJIF 2025: 3.767

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de Lecture

BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara ;

KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara ;

KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny ;

MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou ;

TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Sogotiènin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;

ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

BROU N’Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;

DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;

DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

GUEYE Yoro Emmanuel, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;

KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;

LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

SANOGO Tiantio épouse BAMBA, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

KAZON Diescieu Aubin Sylvère

Maître de conférences CAMES,
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Etudes germaniques

1. **Spott und Ironie als Mittel zur Dekonstruktion der NS-Ideologie in Die Blechtrommel (1959) von Günter Grass**
Fabrice AKA & Kouadio Deless Bouavie ANDJE 1-15
2. **Die sprachliche Nicht-Repräsentierbarkeit: Beispiele einiger übersetzten Diskurse von der Abbey-Sprache ins Deutsche**
Eppié Augustine Michaela BONGBA..... 16-24
3. **Der letzte Aufstand: Eine vergleichende Analyse des Selbstmords in Sembène Ousmanes La Noire de... und Stefan Zweigs Leporella**
EDI Yapi Pierre-Clovis..... 25-41

Etudes hispaniques

4. **Aproximación etnolingüística a No hay país para negros de Oscar Kem-Mekah kadzue**
Roseline FOUODJI WAGOUM Epse DJATSA..... 42-58
5. **Ironía como estrategia narrativa en la obra de carmen martín gaité: recurso estilístico, crítica sociocultural**
Amenan Opportune AHOUSY Épse DAVODOUN..... 59-74

Lettres Modernes

6. **Le quadrillage du récit dans le roman français de l'extrême contemporain**
Pierre Olivier EMOUCK..... 75-90
7. **ALERTE ! PEUPLE MIEN de Nakpoha-Pédja COULIBALY : lecture poly-isotopique du malaise social des sociétés africaines**
ASSOUMAN Noëlle Larissa Épse KOFFI 91-103
8. **La reterritorialisation refoulée dans Bamako Paris New York de Manthia Diawara**
Nadège ZANG BIYOGHE..... 104-114

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

9. **Enjeux de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans la postproduction cinématographique**
Bonaventure LOKOSSOU & Elavagnon Dorothée DOGNON..... 115-128
10. **Usages, perception et défis de l'intelligence artificielle chez les formateurs indépendants en Côte d'Ivoire**
Henri-Joël KOFFI..... 129-140

11. Autopromotion et excellence scolaire : le défi communicationnel de la Soukpa Fondation en Côte d'Ivoire Daouda FOFANA	141-158
12. L'usage des réseaux sociaux numériques dans la communication institutionnelle du PDCI-RDA Katcha Richmond KOUACOU & N'dah Éric ANNET.....	159-171
13. Contribution de la communication à la gestion des biens publics par les collectivités territoriales : le cas de la mairie de Bouaké Imbie Anicette AMON épouse FOLOU.....	172-190
14. La question du harcèlement sexuel en milieu universitaire en Côte d'Ivoire : enjeux, défis et perspectives Aya Carelle Prisca Kouamé-Konaté, Affoué Hélène Aké & Jean-Claude Oulai.....	191-205

Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme

15. Les manifestations et défis des formes de tourisme durable associées au tourisme rural intégré Lamine SAMBOU.....	206-220
---	---------

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

16. L'habitat colonial à Sassandra : une approche archéologique de l'impérialisme française en Côte d'Ivoire DJEZOU Kouamé Innocent, ETTIEN N'doua Etienne & AHOUE Jean-Jacques.....	221-234
17. Premier exemple de valorisation d'un patrimoine archéologique impacté par les travaux de construction du barrage hydroélectrique en Côte d'Ivoire KONE Gnaman Léontine & KIENON-KABORE Timpoko Hélène.....	235-247

Histoire

18. L'état de Côte d'Ivoire dans l'accompagnement du football de 1960 à 2015 Kanga Gérard Brice ESSE, Anicet Kouadio KOFFI & Marc Stéphane GBÉDIA.....	248-268
19. Nomination des premiers ministres de sortie de crise en Côte d'Ivoire : cas de Charles Konan Banny KONDON Dago Aimé & N'GUESSAN Mahomed	269-285
20. Communautés villageoises, exploitation forestière et lutte pour le développement socio-économique au Cameroun : perspective historique Yannick ZO'OBO.....	286-301
21. Problématique de la libre circulation dans l'espace CEDEAO (1979-2020) : État des lieux et perspectives Wend-Vénèda Arsène DIPAMA.....	302-318

22. Frontières, influences régionales et enracinement du conflit indépendantiste en Casamance (1983-1994) Kobenan Paul KOUASSI & Abdoulaye BAMBA.....	319-336
23. La lagune Aby dans l'organisation culturelle des Bétibé à l'époque précoloniale (1692-1754) Ben Soualiouo MEITE & Konan Samuel N'GUESSAN.....	337-347
24. L'asile entre hospitalité et rivalités diplomatiques : la Côte d'Ivoire au cœur des mobilités politiques ouest-africaines (1960–2010) » Rokia Alexandra KONATE.....	348-365
25. L'usage de l'histoire dans la politique étrangère du Ghana sous Kwame Nkrumah DAPPAH Abou.....	366-384
Géographie	
26. Populations urbaines à l'épreuve des risques sanitaires et environnementaux de l'élevage à Daloa (Côte d'Ivoire) Gué Pierre GUELE, Drissa TRAORE & Kouadiobla Romaine Josée BODO....	385-400
27. Potentiel d'inclusion financière du mobile money dans le milieu rural du département de Sinématiali Kapiéfolo Julien KONÉ, Kolotioloma Honoré TUO, Affouet Anne-Marie N'DRI & Alain François LOUKOU.....	401-417
28. Orpaillage et transformation de la vie rurale en Côte d'Ivoire : cas du village d'Assafo dans la sous-préfecture de Tanda Tolla Koffi ALLOU.....	418-434
29. Production informelle de la ville dans le Grand Ouaga au Burkina Faso Abdoul Karim BAZIE.....	435-448
30. La gestion coutumière des conflits fonciers dans le canton de Koudougou au Burkina Faso Zakaria ZONGO & Issa SORY.....	449-465
31. Exploitation du bas-fond de Natio-Kobadara : source de risques sanitaires et environnementaux dans la ville de Korhogo Moussa COULIBALY	466-479
32. Défis de l'accès à l'eau potable dans la ville de Boundiali (nord de la Côte d'Ivoire) Sindou Amadou KAMAGATE, Idrissa SARAMBE & Brahim CISSE.....	480-492
33. A Multi-Criteria Geospatial Framework for Enhanced Landslide Hazard and Risk Mapping in Southern California's Coastal Zone Lila Reni Bibriven	493-516
34. L'étalement urbain au péril de l'agriculture urbaine dans la ville de Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire) Zana Souleymane OUATTARA.....	517-530

- 35. Aménagement arboricole et conservation de la biodiversité végétale à Yaoundé 7**
Fridolin Brice Nicolas Atekoa Mbarga & Aurel Vedel Tchuegang Touyim..... 531-546
- 36. Défis et perspectives pour une ville de Cocody verte**
Assalé Félix AKA 547-559
- 37. Évolution du secteur de l'hydraulique rurale au Sahel à travers le cas du département de Téra : progrès, défis et stratégies communautaires endogènes**
Yayé MOUSSA..... 560-582
- 38. Incidences de la faible dotation des cantines scolaires en denrées alimentaires sur les élèves et leurs parents dans la DRENA de Ferkessédougou (Nord-Côte d'Ivoire)**
Lornandjou Barakissa SORO, Nogodji Jean YEO, YOMAN N'Goh Koffi Michael & Arsène DJAKO..... 583-599
- 39. L'eau de puits : une source de résilience face aux défaillances de l'approvisionnement en eau potable à Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire)**
Michiapo Blandine KOUAME, Olga Adéline BRISSY & Joseph P. ASSI-KAUDJHIS..... 600-615

Philosophie

- 40. La place du divin dans la résolution de la crise écologique : une lecture augustinienne**
N'gouan Yah Pauline ANGORA épouse ASSAMOI..... 616-624

Anthropologie et sociologie

- 41. Stigmatisation et résilience : Vécu des Mères Célibataires dans la Commune d'Agla (Cotonou)**
Emilia Mawugnon AZALOU TINGBE..... 625-637
- 42. Actrices ou victimes : rôles des femmes dans les conflits extrémistes dans la commune d'Abala**
HAROUNA OUSMANE Ibrahim..... 638-648
- 43. Le chômage des jeunes dans la ville de Pikine : contours, stratégies de contournement et dénouements**
Mor DIOP..... 649-665
- 44. Logiques socio-économiques d'appropriation des réserves administratives à Korhogo, au Nord de la Côte d'Ivoire**
COULIBALY Gninnan Hervé, GNAN Olivier, GOUETI-BI Jean-Noël & OUATTARA Gbafo..... 666-683
- 45. Alliance matrimoniale et consolidation des liens au nord Cameroun : une analyse sociologique de l'intégration et de la cohésion sociale des enfants issus de mariages interethniques**
Paulette Mappi Dzukou..... 684-702

- 46. Quand les ordures deviennent une ressource :
capitalisme, concurrence et profit dans les villes ivoiriennes**
Kouamé Chérubin KRA..... 703-721
- 47. Tarification forfaitaire subventionnée et unité départementale d'assurance
maladie : une innovation du service de CPN à Sokone (Sénégal)**
Paul Mamba DIÉDHIOU & Oumarou AROU..... 722-733
- 48. « Souroundou » et cérémonies de mariage chez les populations
des villes de Niamey et Maradi (Niger)**
Halimatou SAMINOU OUMAROU &
Mohamed Moctar ABDOURAHAMANE..... 734-743
- 49. La discrimination positive par les marchés publics et l'autonomisation
des femmes : quel impact pour les femmes de Kovié et de Wli au Togo ?**
Solenko GNENDA..... 744-759
- 50. Wahhabisme et entrepreneuriat féminin en Côte-d'Ivoire**
Zadi Serge ZADI..... 760-778
- 51. Recolonisation et maintien des transporteurs sur les espaces
publics autour des institutions : le cas d'Abobo**
Ali Coulibaly..... 779-794

Science de l'éducation

- 52. Gestion des crises scolaires au sein des établissements secondaires :
rôle des directions d'école**
Noufou OUEDRAOGO..... 795-810

SECTION 4 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

- 53. Analysis of the effects of foreign direct investment
on the energy transition in Côte d'Ivoire**
ALLO BENJAMIN KOFFI..... 811-824
- 54. La gestion de compétences dans le contexte de
la décentralisation et de crise au Mali**
SIDIBE Mariam & Houdou Attikou DIALLO..... 825-836
- 55. Analyse de la transparence des pratiques du recrutement dans un
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial de Ségou, Mali**
Oumar TANGARA, Thierno B BAGAYOKO,
N'To SAMAKE & Yacouba BALLO..... 837-847

La discrimination positive par les marchés publics et l'autonomisation des femmes : quel impact pour les femmes de Kovié et de Wli au Togo ?

Solenko GNENDA

Université de Lomé, Togo

Email : jeangnenda2017@gmail.com

Date de soumission : 15-07-2025

Date de publication : 31-08-2025

Résumé

Au Togo, la discrimination positive par les marchés publics constitue depuis 2018 pour le Gouvernement, une stratégie politique d'autonomisation des groupes sociaux spécifiques. Elle vise l'inclusion sociale et donc la cohésion nationale. Sa mise en œuvre cible toutes les femmes du territoire y compris les femmes rurales des cantons de Kovié et de Wli dans la préfecture du Zio. Sept ans depuis son implémentation, l'effet de cette politique demeure encore inconnu chez ces femmes rurales. Cette recherche a pour objectif d'analyser l'impact de cette politique chez les femmes de Kovié et de Wli. Elle suggère en hypothèse que le faible impact de la discrimination positive par les marchés publics chez les femmes de Kovié et de Wli est l'effet de leurs profils entrepreneuriaux peu compétitifs. Pour vérifier cette hypothèse et atteindre l'objectif fixé, une enquête quantitative a ciblé 245 femmes et des entretiens individuels approfondis réalisés avec 20 femmes. Les résultats de la démarche ont permis d'établir que la discrimination positive par les marchés publics est potentiellement socio-autonomisante chez les femmes de Kovié et de Wli. Cependant on note un faible impact chez la cible en raison d'un déficit de ressources stratégiques chez les femmes.

Mots clés : Discrimination positive, marchés publics, Kovié, Wli, Togo.

The affirmative action through public procurement and women's empowerment: what impact for the women of Kovié and Wli in Togo?

Abstract

In Togo, affirmative action through public procurement has constituted, since 2018, a political strategy for the Government to empower specific social groups. It aims for social inclusion and therefore national cohesion. Its implementation targets all women in the territory, including rural women in the cantons of Kovié and Wli in the Zio prefecture. Seven years since its implementation, the effect of this policy remains unknown among these rural women. This research aims to analyze the impact of this policy on the women of Kovié and Wli. It suggests hypothetically that the weak impact of affirmative action through public procurement among women in Kovié and Wli is the effect of their uncompetitive entrepreneurial profiles. To verify this hypothesis and achieve the set objective, a quantitative survey targeted 245 women and in-depth individual interviews carried out with 20 women. The results of the approach made it possible to establish that affirmative through public procurement is potentially socio-empowering among the women of Kovié and Wli. However, we note a low impact on the target due to a lack of strategic resources among women.

Keywords : Positive discrimination, public procurement, Kovié, Wli, Togo.

Introduction

Au Togo, le secteur de l'entrepreneuriat est très dynamique et marqué par une réelle concurrence entre les genres. Du grand marché d'Adawlato aux marchés périphériques en passant par les différentes artères de la capitale togolaise, la présence des femmes à travers boutiques, supermarchés, stands, kiosques, étalages, services divers, ventes ambulantes, restaurants, débits de boisson, officines pharmaceutiques..., exprime le vrai visage de l'économie togolaise. 40 % de la population active nationale en 2018 (Banque mondiale, 2023), les femmes togolaises s'octroient une part considérable dans l'économie togolaise. Principalement présentes dans le secteur informel, elles y représentent 60 % des actifs à Lomé (UEMOA, 2018 : 18). En milieu rural, elles constituent 51 % de la main-d'œuvre agricole en 2022 (PNUD, 2024). Cependant, leurs conditions économiques sont marquées par des disparités sexocentriques qui s'expriment principalement à travers un inégal accès aux ressources entrepreneuriales : capacités managériales limitées et aléatoires, ressources financières généralement fragiles, une faible insertion dans les réseaux socio-économiques... Leur accès aux marchés publics est très limité alors que ces derniers constituent un important levier au développement des affaires. Préoccupé par cette situation handicapante qui relègue les femmes en seconde zone économique, le Gouvernant togolais a mis en place un mécanisme de discrimination positive en leur faveur dans le cadre des marchés publics. En effet, en 2018, le chef de l'État togolais décide que 20 % des marchés publics soient systématiquement réservés aux jeunes gens âgés de 25 à 40 ans et aux femmes sans limite d'âge. En 2019, ce quota est porté à 25 % et à 40 % en 2020. Cette mesure gouvernementale s'inscrit dans une politique de discrimination positive. D'origine américaine (affirmative action), la discrimination positive est un programme tendant à résorber une injustice sociale (C. Gwénaële, 2004). Saisie dans le contexte togolais, elle consiste à promouvoir une justice et une égalité sociales à travers des mesures paradoxalement inégalitaires. Dans le contexte actuel, la politique vise une inclusion socio-économique des genres et surtout du genre féminin victime de discriminations multiformes, frein à son autonomisation socio-économique. La mesure gouvernementale s'inscrit dans les lignes phares du programme national du développement (PND) qui prévoit « d'assurer l'accès équitable des femmes et des hommes aux moyens de production et aux opportunités économiques » (Gouvernement du Togo, 2018 : 51). Les moyens de production renvoient aux ressources financières, matérielles et logistiques et les opportunités économiques aux partenaires puis au marché en amont (fournisseur) et en aval (la clientèle). En se positionnant comme marché en aval pour les femmes entrepreneuses, l'État entend leur offrir, en raison de l'immensité de sa demande, la possibilité de rentabiliser leurs investissements dans

un environnement marqué par une forte compétitivité et où les hommes possèdent une longueur d'avance sur les femmes. Dans le cadre de cette politique publique, 4000 jeunes gens et femmes ont bénéficié des marchés publics pour un montant de 12,638 milliards FCFA en 2018 alors que le nombre de femmes propriétaires d'entreprises individuelles au Togo a augmenté de 24,18 % entre 2018 et 2022 (voir : <https://www.republiquetogolaise.com/gouvernance-economique>). Les politiques publiques de discrimination en faveur des femmes dans le domaine des marchés publics sont une réalité évidente au Togo eu égard à leur institutionnalisation à travers un cadre normatif et institutionnel et à leur opérationnalisation à travers des actions publiques concrètes. Plus de sept ans depuis leur mise en place, on constate à l'issue d'une pré-enquête, un faible effet de ces politiques chez les femmes rurales de Kovié et de Wli (à peine 1 % des femmes a eu accès aux marchés publics). Dans ce contexte, comment comprendre l'écart entre l'objectif visé par le Gouvernement togolais et le faible impact de la discrimination positive chez les femmes de Kovié et de Wli au Togo ? Cette recherche a pour objectif de répondre à cette interrogation en analysant le faible impact des politiques publiques de discrimination positive par les marchés publics chez les femmes rurales de Kovié et de Wli au Togo. La question de la discrimination positive est abordée par un certain nombre de courants théoriques notamment celui de la justice sociale. John Rawls (1987 : 115) énonce que : « Les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que à la fois, a) elles apportent aux plus désavantagés les meilleures perspectives et b) elles seront attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous conformément à la juste égalité des chances ». L'auteur prône ainsi des règles de répartition des revenus sociaux et d'accès aux positions sociales, lequel accès nécessite pour P. Bourdieu (1979) des ressources stratégiques définies en termes de différents types de capitaux qu'un individu peut mobiliser dans ses interactions sociales. Parmi ces capitaux, le capital économique et le capital culturel apparaissent nécessaires dans le cadre d'une politique centrée sur les marchés publics. Le défaut ou le déficit de ces capitaux peut compromettre toute politique de discrimination positive. S'adossant au postulat de la théorie de la justice de J. Rawls et de celle de Pierre Bourdieu comme cadre théorique, la recherche formule en hypothèse que le faible impact de la discrimination positive par les marchés publics chez les femmes de Kovié et de Wli au Togo est l'effet d'un déficit de ressources stratégiques chez les bénéficiaires. Elle expose dans une première partie la démarche méthodologique du travail une deuxième partie étant consacrée aux résultats et discussion.

1. Démarche méthodologique

La recherche cible les femmes des cantons de Kovié et de Wli, situés respectivement à 30 kilomètres et 33 kilomètres de Lomé, la capitale du Togo. Ces cantons sont particulièrement des zones rurales soumises aux effets du dérèglement d'un climat subéquatorial et où dominent l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le petit commerce. Les activités bureaucratiques sont marginales. Dans ces cantons, il est difficile de connaître le nombre exact de populations féminines actives au moment même de la présente recherche, du fait de l'absence de base de données disponible et à jour en la matière. Dans l'impossibilité de pouvoir toucher toutes les femmes, il a été procédé à un échantillonnage aléatoire. Ainsi, 245 femmes ont-elles été interrogées à partir d'un questionnaire d'enquête. La nature de l'activité économique exercée n'a pas été prise en compte étant donné qu'une seule femme peut exercer plusieurs ou toutes les activités à la fois. L'administration du questionnaire s'est effectuée à travers les foyers à raison de deux foyers sur trois. Ainsi 123 foyers ont été interrogés à Kovié et 122 à Wli. Une femme par foyer a été interrogée. L'objectif est d'assurer la probabilité d'une représentativité optimale de la cible. L'administration du questionnaire s'est faite de façon indirecte, la capacité des femmes à le compléter étant aléatoire. Les résultats des données quantitatives sont consolidés à partir de celles des données qualitatives. Ces dernières sont obtenues à l'issue des entretiens individuels approfondis organisés avec 20 femmes. Celles-ci ont été choisies en fonction de leurs activités bien sûr avec l'attention que la diversité de celles-ci soit représentée dans la base de sondage. Dix entretiens se sont déroulés à Kovié et autant à Wli. Le processus d'enquête a eu lieu du 20 janvier au 17 février 2025. Le traitement des données quantitatives s'est fait à l'aide des logiciels SPSS et Excel et celui des données qualitatives par structuration thématique des verbatims issus des entretiens.

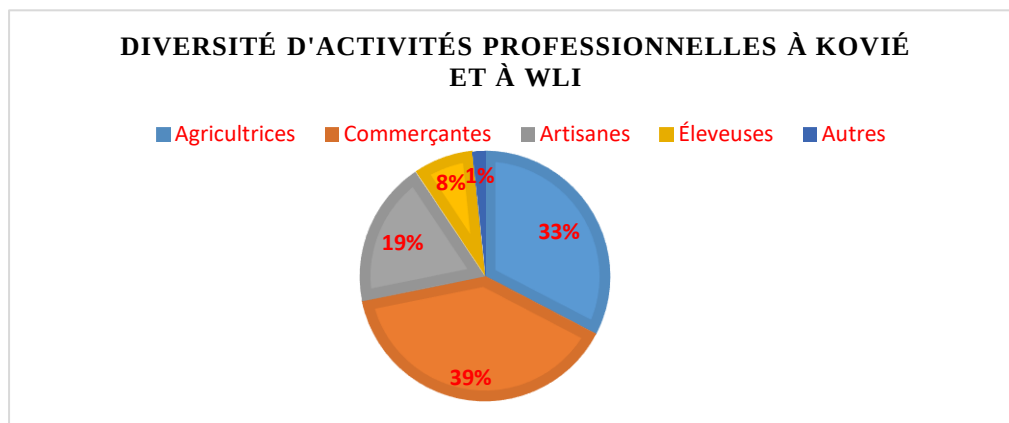
2. Résultats et discussion

2.1. Résultats

2.1.1. La discrimination positive par les marchés publics au Togo : une politique au potentiel socio-autonomisant pour les femmes de Kovié et de Wli

Pour qu'une politique publique atteigne ses objectifs, il est nécessaire qu'elle s'implémente dans un environnement social favorable. Et la condition de prospérité d'une politique publique axée sur les marchés publics dans un milieu rural réside sans doute dans un certain dynamisme et une certaine interaction des secteurs traditionnels de l'économie, en l'occurrence l'agriculture, l'artisanat, le commerce et les services. Dans le cas de Kovié et de Wli, même rudimentaires, ces secteurs d'activités constituent les domaines d'investissement des

populations de ces localités. Les données du graphique ci-dessous permettent d'apprécier le degré d'occupation des populations rurales dans l'un ou l'autre des secteurs d'activités.



Source : données de l'enquête quantitative

39 % des femmes de l'échantillon pratiquent le commerce contre 33 % de femmes occupées à l'agriculture. Tandis que 19 % des femmes pratiquent l'artisanat, 8 % sont éleveuses et 1 % s'occupe d'autres activités. En réalité, la pratique d'une activité n'est pas exclusive de l'autre, une même personne pouvant pratiquer plus d'une activité sinon toutes. Il n'existe pas de spécialisation professionnelle exclusive les activités étant exercées en complémentarité les unes aux autres par les populations. L'exercice de ces activités est possible grâce à un certain nombre d'atouts notamment des terres cultivables riches et globalement accessibles, des atouts climatiques incontestables (une pluviométrie globalement régulière ; une année calendaire à deux saisons agricoles : deux campagnes agricoles par an contrairement à la zone septentrionale du pays). En plus, les deux milieux bénéficient d'un appui technique et financier de l'État : PARTAM, PNIASA, ZAAP, MIFA, AGRISEF, APSEF. En outre, les cantons de Kovié et de Wli évoluent dans un environnement commercial ouvert. Leur marché en amont est caractérisé par la proximité des industries et des distributeurs de la capitale, une concurrence des producteurs agricoles et des éleveurs. Leur marché en aval est constitué d'une clientèle assez étendue. Il s'agit d'une population locale assez importante en marge de leur relative proximité de la capitale du pays, Lomé. Cette ville leur offre la possibilité d'aller s'approvisionner ou vendre à la capitale. La disponibilité du marché en amont et du marché en aval est censée offrir à ces femmes rurales la possibilité de pouvoir postuler aux marchés publics dont l'une des contraintes est la disponibilité du produit ou du service à offrir. C'est dans cet environnement que se développe le programme gouvernemental togolais de discrimination positive par les marchés publics en faveur des femmes, programme susceptible d'induire un développement local transversal ainsi que l'indiquent les données du tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Fréquence d'accès à la politique de discrimination positive par les marchés publics : un déterminant du gain annuel ?

Accès	Revenu net annuel					
	50 000-100 000		101 000-150 000		150 000 et +	
Une fois	1	25 %	2	50 %	-	
Deux fois et plus	-	-	-	-	1	25 %

Source : Données de l'enquête quantitative

Au total, quatre femmes rurales ont eu accès à la politique de discrimination positive par les marchés publics au Togo, soit 1,63 %. Ce taux d'accès au programme est évidemment faible pour des raisons à élucider. Par-delà ce faible taux, 25 % des femmes ayant eu accès une fois aux marchés publics discriminants réalisent un bénéfice net annuel compris entre 50 000 et 100 000 francs, 50 % de la même catégorie réalisent un bénéfice allant de 100 000 à 150 000 francs. Par contre, 25 % des femmes ayant eu accès à cette politique plus d'une fois réalisent un bénéfice de 150 000 et plus. Le revenu annuel a tendance à croître avec la fréquence d'accès aux marchés publics car la seule femme ayant eu accès plus d'une fois à cette politique a vu son bénéfice dépasser celui de toutes celles n'ayant eu accès au programme qu'une seule fois. Dans tous les cas, la discrimination positive en faveur des femmes par les marchés publics porte en elle un potentiel de leur autonomisation et donc de développement socio-économique. Ce potentiel semble être corrélé à la fréquence d'accès à ce programme en cours. En effet, la fréquence d'accès aux marchés publics discriminants est porteuse d'expériences managériales, étant entendu que « c'est en managérant qu'on devient manager..., et que rien ne remplace la pratique » (E. Delavallée, 2010 : 123). L'expérience managériale se révèle être un facteur d'amélioration de la productivité (B. Grasser et R. José, 2001). En effet, plus on participe aux marchés publics, plus on découvre et on maîtrise les rouages de l'environnement des institutions publiques qui constituent un marché en aval et plus on s'outille en bonnes pratiques permettant de booster ses scores et de remporter les marchés. C'est ce que P. Bourdieu (1979) désigne par capital culturel acquis au fil du temps.

Si la prospérité des affaires est tributaire entre autres des aptitudes managériales, elle est porteuse de développement social. En fait, le dividende qui est dégagé de l'entrepreneuriat peut servir à faire face aux charges de la vie quotidienne individuelle et familiale. Lors de l'enquête qualitative, les femmes ayant eu accès aux marchés publics ont expressément reconnu le potentiel autonomisant de la discriminante positive par les marchés publics ainsi que l'indique l'extrait des verbatims issus des entretiens présentés dans l'encadré ci-dessous.

Encadré n°1 : Potentiel autonomisant de la politique de discrimination positive par les marchés publics : extrait des verbatims

Améliorer l'alimentation de la famille	100 %
Augmenter l'autonomie économique et financière	100 %
Faire face aux dépenses d'entraide sociale	100 %
Payer les charges scolaires des enfants	80 %
Payer les soins de la famille	75 %

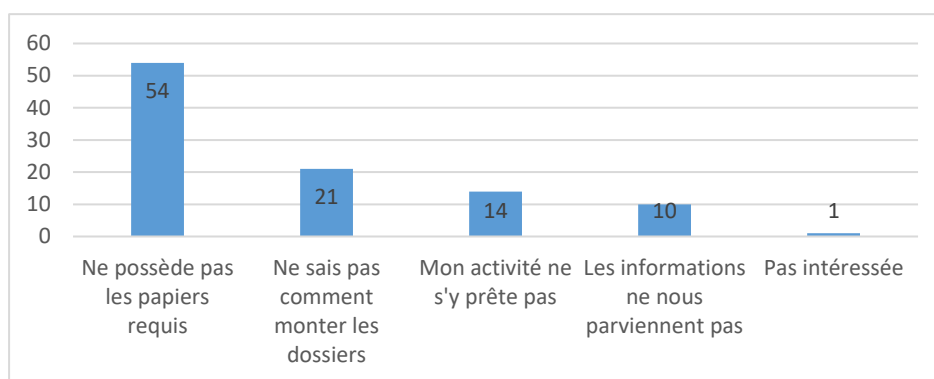
Source : Données de l'enquête quantitative

Ces données permettent de constater que la nomenclature des besoins principaux d'un ménage en milieu rural est globalement couverte grâce aux politiques discriminantes par les marchés publics. Bien plus, les 100 % des enquêtées estiment que ces politiques ont la capacité de les aider à augmenter leur autonomie économique et financière. Cette autonomie économique et financière est attestée par les données de l'enquête quantitative, 50 % des femmes ayant eu accès à ces marchés publics déclarant pouvoir épargner plus de 100 000 francs annuellement. Elle répond à l'objectif visé par le décret n° 2018-028/PR du 1er février 2018 portant attribution d'une part des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs, l'arrêté n° 087/MEF/CAB du 3 mai 2019 qui augmente le taux de 20 à 25 % de la part des marchés publics réservés et la loi n° 2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics. Elle est un facteur d'autofinancement entrepreneurial, de viabilité des affaires, source de pouvoir chez les femmes et enfin d'inclusion sociale, source de cohésion nationale. Néanmoins, en dépit du potentiel autonomisant de la discrimination positive par les marchés publics en faveur des femmes au Togo, l'impact de cette politique demeure faible chez les femmes de Wli et de Kovié.

2.1.2. La discrimination positive par les marchés publics à Kovié et à Wli au Togo : pour quel impact ?

L'impact de la discrimination positive par les marchés publics en faveur des femmes de Kovié et de Wli demeure faible. Ce faible impact s'apprécie à un double niveau. D'abord, le taux d'accès des femmes rurales de Kovié et de Wli aux marchés publics est particulièrement faible, de l'ordre de 4 femmes sur 245 soit 1,6 % seulement (voir supra). La politique n'a donc touché la cible qu'à peine. Ensuite, la fréquence d'accès des femmes ayant bénéficié du programme est également faible, limitée à un accès pour la majorité (voir supra). Si 150 femmes soit 61,2 % des enquêtées déclarent être informées de l'existence de cette politique discriminante, comment expliquer le faible impact de celle-ci chez elles ? L'analyse des données de la figure ci-dessous permet d'apprécier les déterminants du faible accès des femmes à la politique de discrimination positive par les marchés publics.

Figure n°2 : La politique de discrimination positive par les marchés publics face à ses défis



Source : Donnée de l'enquête quantitative

Les principaux handicaps à l'accès des femmes de Wli et de Kovié à la politique de discrimination positive par les marchés publics au Togo, tels qu'il se dégage de la lecture du graphique se déclinent, par ordre décroissant, en défaut de documents administratifs (54 %), l'absence d'expertise en matière de marchés publics (21 %), l'inadéquation entre la nature de l'activité exercée et celle des services ou produits demandés (14 %) puis en manque d'information (10 %), pour l'essentiel.

L'absence de documents administratifs renvoie à la réalité des marchés publics. Ceux-ci s'inscrivent dans des pratiques de bureaucratie dominées par des formalités administratives sanctionnées par la délivrance des documents écrits qui, entre autres, confèrent l'existence légale et officielle à tout opérateur économique. La détention des documents d'existence légale est la condition minimale de base pour l'exercice commercial. S'ajoute à cette exigence, dans le contexte togolais des marchés publics, la détention de preuve de régularité fiscale et sociale. Le défaut de ces documents ou même de l'un d'entre eux, constitue un handicap insurmontable à la participation aux marchés publics. Or, à la question de savoir pourquoi elles n'ont pas eu d'accès aux marchés publics, 54 % des femmes mettent en avant le défaut de documents administratifs comme handicap. Ce handicap s'accroît par des déficits en compétences managériales c'est-à-dire la capacité à monter un dossier d'appel d'offre. Si l'absence de ces compétences est handicapante, c'est que les femmes ne disposent généralement pas de formation en entrepreneuriat alors que le niveau d'instruction d'un bon nombre d'entre elles est faible. Or, dans ce même contexte, leurs offres commerciales ne correspondent pas aux besoins de la demande ce qui les empêche de pouvoir se livrer à la compétition sur une arène où elles sont moins informées en raison aussi de leur faible niveau d'instruction et d'ouverture aux sources d'informations.

En définitive, la discrimination positive par l'octroi préférentiel des marchés publics aux femmes togolaises en général et à celles de Wli et de Kovié en particulier porte des germes d'autonomisation socioéconomique et donc d'inclusion sociale. Le niveau d'autonomisation est fonction de la fréquence d'accès aux marchés publics. Cependant, ceux-ci ne peuvent prospérer chez les femmes de Kovié et de Wli qu'à travers la formalisation des entreprises féminines, une expertise avérée en management des affaires notamment en matière de marchés publics, une adaptation de leurs offres commerciales aux demandes publiques et une disponibilité de l'information.

2.2. Discussion

2.2.1. La discrimination positive par les marchés publics en faveur des femmes au Togo au prisme de la théorie rawlsienne

En quoi les résultats de cette recherche s'inscrivent-ils d'abord dans la théorie de justice de John Rawls ? Dans sa *Théorie de la justice*, J. Rawls (1971) estime que la société est naturellement encline à produire inégalités et ségrégation et que pour corriger ces fléaux sociaux, la mise en place de règles tendant à privilégier les individus les plus défavorisés s'avère impérative et ce, sur l'initiative de l'État. S'adossant aux conclusions de ce courant, la recherche postule en guise d'hypothèse que le faible impact des politiques publiques discriminantes par les marchés publics chez les femmes de Kovié et de Wli au Togo est l'effet d'un déficit en ressources stratégiques. L'analyse s'appuie sur des données quantitatives et qualitatives. Les résultats de la présente recherche ont permis d'établir dans un premier temps que les effets de la discrimination positive par les marchés publics au Togo sont susceptibles de conduire à l'autonomisation des femmes de Kovié et de Wli. Cette autonomisation s'apprécie à partir de la dotation de ces femmes en capital économique qui, au sens de P. Bourdieu (1979), se réfère aux ressources financières et matérielles telles que les revenus, la richesse et les biens, toutes ressources par ailleurs que les marchés publics ont conférées aux femmes ayant bénéficié de ces marchés publics. Quand les 100 % des femmes ayant bénéficié de cette politique estiment que celle-ci a permis d'augmenter leur autonomie économique et financière et qu'elles sont désormais investies de la capacité à assumer des charges sociales, la discrimination positive par les marchés publics s'affirme comme un outil de correction d'inégalités inter-genres. Ensuite, les résultats de la recherche ont permis d'établir que la politique de la discrimination positive par les marchés publics est porteuse de germes d'inclusion sociale. En effet, l'autonomie économique et financière conférée aux femmes par l'accès aux marchés publics est un levier de pouvoir social permettant aux femmes de s'affirmer et de décider de leur propre destin. En cela,

la discrimination positive par les marchés publics s'affirme comme un instrument d'inclusion sociale, la capacité économique et financière des femmes les habilitant à s'autodéterminer et à prendre part aux processus de décisions sociales. C'est justement ce que traduit la position du Groupe de la Banque mondiale (2024 : 5) pour qui l'inclusion vise à « accroître les capacités, les perspectives, et la dignité des individus défavorisés en raison de leur identité afin qu'ils puissent participer à la société ». En réalité, l'autonomie économique et financière renvoie aux possibilités multiformes que la discrimination positive par les marchés publics est susceptible de conférer aux femmes togolaises en général et celles rurales de Kovié et de Wli en particulier en tant qu'un levier de pouvoir leur permettant d'avoir droit au chapitre. Elle s'affirme comme un levier incontesté de justice et d'inclusion sociales. S'il s'avère que la dotation des acteurs sociaux en ressources économiques et financières est un levier d'inclusion sociale, il s'établit que les résultats de la présente recherche s'inscrivent dans les conclusions de la théorie de justice de J. Rawls. Dans une recherche menée au Maroc sur la promotion des femmes, Y. Berriane (2013), à partir d'une analyse quantitative et qualitative, conclut à une autonomisation des femmes tous azimuts par la politique de discrimination positive entamée par le roi Mohamed VI. Cette politique a servi de tremplin aux femmes pour accroître leur présence dans toutes les sphères de la vie sociale d'où elles ont été exclues ou sous-représentées pendant longtemps. Dans une étude portant sur les marchés publics dans le New Jersey, S. Myers et T. Chan (1996) conclurent à l'efficacité de la discrimination positive par les marchés publics sur le développement des entreprises éligibles. Ces résultats se trouvent confirmés à travers ceux d'une étude menée par D. Maguain (2006), qui estime que les résultats des politiques de discrimination positive se révèlent globalement positifs en Amérique en dépit des pertes d'efficacité limitée. Pour H. Maisonnave (2007), les politiques de discrimination positive en Afrique du Sud en matière socio-économique et éducative se révèlent efficaces malgré les défis qu'elles doivent relever. Elles contribuent à résoudre les problèmes de disparités d'accès des genres à la fonction publique au Cameroun ainsi que le démontre C. A. Fopa Tapon (2024) à travers les résultats d'une étude menée dans ce pays. Les résultats de la présente recherche comparés à ceux des études similaires menées ailleurs autorisent donc à conclure que l'hypothèse émise ici est vérifiée.

2.2.2. La discrimination positive par les marchés publics en faveur des femmes au Togo : entre ambition et ressources stratégiques

En dépit du potentiel autonomisant de la discrimination positive par les marchés publics en faveur des femmes au Togo, l'implémentation de cette politique chez les femmes rurales de

Kovié et de Wli se heurte à des défis socioculturels et administratifs. Ces défis permettent de mettre l'accent sur les profils entrepreneuriaux peu compétitifs des bénéficiaires. Cette faible compétitivité des profils des bénéficiaires soulève en réalité une question de ressources stratégiques. Lorsque les femmes n'ayant pu bénéficier de cette politique signalent le défaut de régularité de statut, de compétences managériales, d'adaptation d'offre commerciale et d'information comme principaux obstacles (voir graphique n°2), ceci renvoie aux effets pervers d'une politique de discrimination positive qui cherche à corriger des inégalités par des mesures d'inégalités s'appliquant de façon aveugle. Cette irrationalité d'une politique qui fait fi des exigences de compétences personnelles et donc de mérites des bénéficiaires pourtant indispensables constitue un obstacle sérieux à son succès chez les femmes de Kovié et de Wli. En effet, l'une des critiques adressées à la théorie de Rawls est de faire l'impasse sur les critères de mérites des bénéficiaires. Des marchés publics réservés de façon préférentielle à une catégorie sociale d'individus qui ne disposent pas suffisamment de ressources nécessaires ou qui ne remplissent pas les conditions requises pour leur accès ne peuvent atteindre leur but d'inclusion sociale. Pour P. Bourdieu (1979), un déficit en ressources stratégiques, conséquence d'inégalités sociales, peut conduire à une limitation des opportunités, à des difficultés d'insertion et à un risque d'exclusion sociale. En d'autres termes, pour cet auteur, le déficit en ressources stratégiques renvoie en l'espèce au défaut de régularité administrative, à l'absence de compétences managériales avérées, d'un fonds de commerce viable, d'offre commerciale pertinente, d'informations administratives et commerciales.

En effet, la très grande caractéristique de l'économie togolaise réside dans le fait d'être dominée par le secteur informel (K. Kawedia Yakoubou et K. Affo, 2021). Cette tendance se manifeste chez les femmes de Kovié et de Wli dont la majorité n'a pas formalisé l'activité exercée. Cette situation les met en marge de l'économie formelle et les exclut du coup des canaux mais aussi des réseaux de développement des affaires en l'occurrence les marchés publics où leur expertise demeure sujette à caution. En matière de marchés publics, il ne suffit pas de justifier de la régularité des affaires, il est tout autant important de disposer d'une expertise suffisante susceptible d'aider à se prêter au jeu de la concurrence. Si la politique de la discrimination positive par les marchés publics cible les femmes, elle ne supprime guère le jeu de la concurrence, laquelle s'est transportée à l'intérieur de ce groupe social. La possibilité de remporter un marché public dépend de la qualité technique et financière de l'offre soumise, qualité mise en relief grâce à des techniques précises de montage de dossiers. La capacité à monter de dossiers, qui constitue un capital culturel pour Bourdieu, devient ainsi une condition

indispensable de participation aux appels d'offre. Tout défaut en cela constitue en soi un talon d'Achille susceptible de mettre le candidat hors de course. Or, 21 % des femmes relient leur non-accès aux marchés publics à leur incapacité à monter les dossiers de participation aux appels d'offre. Cette absence d'expertise soulève une question de qualifications cognitives et pratiques. La gestion d'une affaire exige un certain nombre de compétences techniques et professionnelles devant être acquises en formation initiale mais aussi sur le tas par la pratique. Même si certaines femmes de la cible ont accédé aux études supérieures (16 %), le niveau scolaire global de la majorité est faible ; 17 % n'ont aucune instruction alors que 43 % n'ont qu'un niveau primaire et 24 % un niveau secondaire. Mieux, aucune des femmes n'a reçu de formation en gestion d'affaires ou en entrepreneuriat. Il s'agit beaucoup plus de débrouillardes que d'entrepreneuses professionnelles. Cette réalité démontre que les profils des femmes de Kovié et de Wli sont peu adaptés à l'environnement des affaires dans lequel s'inscrit le programme de discrimination positive. Elles sont en général faiblement dotées en capital culturel requis c'est-à-dire en ressources managériales nécessaires à la participation au jeu imposé par le programme. Ceci constitue un handicap au succès de la politique de discrimination positive par les marchés publics chez ces femmes rurales dont, par ailleurs, l'activité de quelques-unes ne s'adapte pas aux contraintes du programme.

Parmi les obstacles au succès de la politique de discrimination positive par les marchés publics, figure aussi l'inadéquation entre la nature de l'activité exercée par un certain nombre de candidates et celle des produits ou services demandés, c'est-à-dire entre l'offre et la demande. 14 % des femmes estiment que leur exclusion de cette politique s'explique par l'inadéquation entre leurs activités et les demandes du marché. En effet, la continuité des activités génératrices de revenus des femmes de Kovié et de Wli est problématique. D'abord, les activités agricoles et d'élevage auxquelles s'adossent l'entrepreneuriat féminin des deux milieux sont encore archaïques et subissent l'effet des aléas climatiques pour l'agriculture sinon souvent sujettes à la survenue brutale d'épizooties dévastatrices pour l'élevage comme pour tout le pays (FAO, 2019). Ensuite, ces activités sont encore de niveau rudimentaire : il s'agit essentiellement d'activités de subsistance familiale exercées intuitu personae plutôt que dans le cadre de vrai business inscrit dans une perspective de croissance et de stabilité. Ces activités sont en outre caractérisées par une faible diversification : l'activité agricole porte sur une gamme très limitée de produits tout comme l'élevage mettant les femmes dans l'impossibilité de disposer de stocks issus des champs ou de l'élevage pouvant faire face à une demande publique importante et continue d'une saison à une autre. Enfin, la transformation des produits est encore de type

artisanal difficilement absorbable dans les exigences des demandes publiques. Le mode de transformation du manioc en farine ou de production d'huile de palme, encore artisanal, ne peut permettre de répondre aux exigences des marchés publics en termes techniques, de quantité et de délais. En tout état de cause, la faible adaptation des activités des femmes de Kovié et de Wli aux réalités et exigences des marchés publics constitue un frein au succès des politiques publiques de discrimination positive dans ces milieux ruraux où l'information, considérée comme une ressource stratégique fait défaut.

Le management des affaires fait de l'information une ressource capitale en ce sens qu'elle est l'élément principal orientant les décisions (M. Crozier et E. Freiberg, 1977). Or, 10 % des femmes estiment que les informations concernant les marchés publics ne leur parviennent pas souvent même si elles sont majoritairement (61,2 %) informées de l'existence de cette politique gouvernementale. Cette réalité s'explique par deux facteurs. D'abord, le niveau d'instruction d'un grand nombre de femmes est très faible 17 % n'ayant pas franchi le seuil du primaire. Ce faible niveau d'instruction est évidemment un frein à l'information dans la mesure où ces femmes n'ont aucune capacité à s'informer à partir des principaux médias qui sont publiés en Français et sur lesquels sont diffusés les appels d'offres. Ensuite, Kovié et Wli sont des zones rurales caractérisées par l'absence de la presse qui diffuse les appels d'offres. Dans ce contexte, la volonté de s'informer même pour les personnes instruites se heurte à l'indisponibilité de l'information. Dans la mesure où l'information est une source de pouvoir et qu'elle est difficile voire impossible d'accès à sa cible, la politique de discrimination positive par les marchés publics ne peut enregistrer qu'un faible impact auprès des femmes de Kovié et de Wli.

Les résultats de la présente recherche ont montré que le faible succès de la politique de discrimination par les marchés publics chez les femmes de Kovié et de Wli s'explique par un déficit en ces ressources. Ceci permet de confirmer en un second niveau l'hypothèse émise dans le cadre de cette recherche. Dans une recherche similaire menée sur les cas américain et européen de discrimination positive, M. Denis (2006) conclut à l'effet positif limité de cette politique en Amérique et contrasté en Europe. Car, pour E. Keslassy (2004), l'égalité républicaine apparaît comme un mythe, certains individus étant marqués au départ par des déficiences par rapport aux autres, lesquelles déficiences constituent des handicaps dans l'atteinte de l'égalité formelle. K. Kawedia Yakoubou et K. Affo (2021) concluent dans leur étude sur l'entrepreneuriat dans le secteur informel au Togo que les facteurs de succès des jeunes entrepreneurs résident entre autres dans la personnalité du dirigeant ou du promoteur, ses qualifications, son niveau d'étude, l'environnement organisationnel, institutionnel et

culturel, etc. Cet avis est partagé par le Gouvernement togolais (2019) qui estime que, malgré les succès enregistrés dans les politiques de discrimination positive, des défis persistent et se situent aux plans économique, socio-culturel et politico-juridique. En définitive, la politique de discrimination positive mise en place par l'État togolais à travers les marchés publics en faveur des femmes ne peut prospérer que si, en amont, les obstacles liés à la qualification personnelle des bénéficiaires rurales sont levés. En définitive, les travaux scientifiques sur l'impact des politiques publiques discriminantes en matière de marchés publics chez les femmes rurales de Kovié et de Wli au Togo sont très rares. La présente recherche se veut une contribution visant à combler ce vide. Elle n'entend guère épuiser le sujet ni formuler des vérités définitives sur la discrimination positive chez les femmes dans ces milieux ruraux. D'autres études portant sur un plus vaste échantillon de la cible pourront permettre d'élargir la vision sur la réalité de l'impact de cette politique en milieu rural.

Conclusion

Les politiques de discrimination positive ont pour objectif de réduire les inégalités sociales et de conduire à l'inclusion sociale des populations, facteur de cohésion et de paix. Pratiquée aux États-Unis comme terre de sa première expérimentation, la discrimination positive consiste dans la mise en place des mesures d'inégalités volontaristes en faveur des catégories sociales les plus défavorisées. Si elle s'invite dans certaines conventions internationales, elle constitue pour plusieurs pays une stratégie de lutte contre les disparités sociales. Saisie dans les politiques publiques au Togo, la discrimination positive s'inscrit dans un cadre normatif et se matérialise à travers l'octroi préférentiel de quotas de marchés publics aux femmes et aux jeunes. Amorcée depuis 2018 au Togo, l'impact de cette politique demeure inconnu pour l'heure en ce qui concerne les femmes rurales de Kovié et de Wli. La présente recherche s'est fixé l'objectif d'analyser l'impact de la discrimination positive par les marchés publics chez les femmes de ces deux localités rurales. En s'adossant à la théorie de la justice de John Rawls et à celle de P. Bourdieu, la recherche suggère en hypothèse que le faible impact de la politique de discrimination positive chez les femmes rurales de Kovié et de Wli est l'effet d'un déficit de ressources stratégiques chez la cible. En cumulant les données de méthodes quantitatives et qualitatives, la recherche a établi que la politique de discrimination positive par les marchés publics est potentiellement socio-autonomisante chez les femmes des deux localités. Cependant, l'impact de cette politique chez la cible demeure faible en raison d'un déficit de ressources stratégiques des femmes notamment leur faible dotation en ressources managériales. Par-delà, les résultats de cette recherche n'ont guère la prétention d'établir de vérité définitive

sur la question étant entendu que les localités ciblées ne représentent qu'une infime partie des zones rurales où cette politique se déploie sur le territoire national. Elles ne peuvent tout au plus représenter qu'une fenêtre sur la réalité nationale caractérisée par une forte diversité ce qui justifie la nécessité d'élargir le spectre de l'analyse dans le cadre d'autres études d'une plus grande envergure sur le sujet.

Références bibliographiques

BERRIANE Yasmine, 2013, *Femmes, associations et politique à Casablanca*. Rabat, Centre Jacques-Berque.

BOURDIEU Pierre, 1979, « Les trois états du capital culturel », Actes de la recherche en sciences sociales, Vol. 30, *L'institution scolaire*, p.3-6.

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil, 445 p.

DELAVALLEE Eric, 2010, « Le métier de manager : de l'expérience à la compétence », *L'expansion Management Review* n°138, p.120-130.

FOPA TAPON Cyrille Arnaud, 2024, « La problématique de la « discrimination positive » dans le recrutement au sein de la fonction publique camerounaise : restriction ou dérogation au principe de l'égalité d'admissibilité à la fonction publique ? », *Revue internationale sur le travail et la société*, n°01, vol. 2, p.1-26.

Gouvernement du Togo, 2016, *Examen de la mise en œuvre des engagements de la déclaration et du programme d'action de Beijing entre 2014 et 2019*, Lomé, Gouvernement du Togo.

Gouvernement du Togo, 2018, *Plan national de développement (PND) 2018-2022*, Lomé, Gouvernement du Togo.

GRASSER Benoît et ROSE José, 2001, « Usage de l'expérience professionnelle et performance productive », *Formation Emploi*, n°73, p.5-17.

Groupe de la Banque mondiale, 2024, *Cadre pour la parité femmes-hommes et l'inclusion sociale*, Washington, Groupe de la Banque mondiale.

GWÉNAËLE Calvès, 2004, *La Discrimination positive*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Que sais-je ?

KAWEDIA Yakoubou Kossi et AFFO Kossi, 2021, « Entrepreneuriat dans le secteur informel au Togo : les facteurs de succès des jeunes entrepreneurs », *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, Volume 4, n° 4, p.68-96.

KESLASSY Eric, 2005, « Petit bilan de la discrimination positive ». *Economie politique*. n°26, p.106-112.

MAGUAIN Denis, 2006, « Discrimination positive : un bilan des expériences américaines et européenne ». *Revue française d'économie*, volume 21, n°2, p.147-193.

MAISONNAVE Hélène, 2007, *La politique de discrimination positive en Afrique du sud : une analyse en équilibre général calculable*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Nice, 440 p.

MYERS Samuel et CHAN Tsze, 1996, « Who Benefits from Minority Set-Asides ? The Case Of New Jersey », *Journal of Policy Analysis and Management*, n°15, p.202-226.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2019, *Diagnostic du fonctionnement du réseau d'épidémio-surveillance des maladies animales au Togo (REMATO) et propositions l'amélioration*, Lomé, FAO.

Programme des Nations Unies pour le Développement au Togo, 2023, *Rapport annuel 2023*, Lomé, PNUD.

RAWLS John, 1971, *Théorie de la justice*. Paris, Le Seuil 1987.

UEMOA, 2018, *Stratégie genre de l'UEMOA 2018-2027*, Burkina Faso, UEMOA.